# departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 28 mars 2003** 

Votants: 42

Convocation du Conseil Municipal :

le 17 mars 2003

recrutement d'un agent contractuel à l'agence municipale de la tranquillité publique urbaine

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 31 mars 2003

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN

### Présents:

#### Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

#### Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

#### Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

## Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA. Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS. M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

M. D. CHEDERE I. C. M. C. I. LARGON

M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

# Excusés:

Conseillers:

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003** 

## **Direction Ressources Humaines**

# recrutement d'un agent contractuel à l'agence municipale de la tranquillité publique urbaine

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 11 mars 2002, le conseil municipal a créé un poste d'attaché à l'Agence Municipale de la Tranquillité Publique Urbaine (AMTPU).

Malgré les recherches, aucune candidature n'a pu être retenue.

C'est pourquoi, il est proposé de recruter un agent sous statut contractuel, conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, rémunéré sur la base du 5<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché (indices brut 500, majoré 430). Cet agent devra disposer d'une formation d'un niveau licence et une aptitude à l'encadrement de personnel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un agent sous contrat dans les conditions définies ci•dessus.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort

Alain BAUDIN

L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

Ordre du jour